

Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse



COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du 16 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, et le seize du mois de février à neuf heures trente,

Le Comité Syndical du Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du SIVOM du Louhannais, 35, rue de la Quemine à BRANGES (71500), sous la présidence de Monsieur Christian CLERC.

Membres en exercice : 6.
Convocation du 8 février 2023.

Présents : MM CAVARD Jean-Paul, CLERC Christian, GILET Jean-Pierre, MERCEY-BON Jean Claude, SERRAND Franck.

Excusés (représentés par) :

Excusé non représenté : M. BLANC Éric

Absent :

Présents : 5, excusés ayant donné pouvoir : 0, excusé : 1, absent : 0.

Assistaient à la réunion : - M. Julien Gandrey, Président du Siced, Mme Laure Girard, directrice du Siced, M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Début de séance à 9 H 30.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 14 février 2023 (DOB)
- 2) Délibération de répartition des participations des deux syndicats au SGBRB
- 3) Vote du compte administratif
- 4) Vote du compte de gestion
- 5) Affectation des résultats
- 6) Vote du budget
- 7) Point sur l'action en justice contre l'ALCG
- 8) Questions diverses

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 16 février 2023:

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du 16 février 2023 (Débat d'Orientation Budgétaire).

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Délibération de répartition des participations des deux syndicats au SGBRB :

Monsieur le Président expose que le nombre d'habitants des deux syndicats a évolué. De ce fait Monsieur le Président propose que la clef de répartition des participations soit réglée selon les pourcentages suivants :

	Population Totale 2 023	% proposé	Participation en € HT
SIVOM	42 504	58,390%	24 835
SICED	30 289	41,610%	17 698
	72 793		

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la répartition des participations 2023 entre les syndicats, comme indiqué ci-dessus.

- 3) Vote du compte administratif :

Monsieur le vice-président, donne connaissance du compte administratif 2022 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 4 380,52 €, un excédent d'investissement de 63 692,84 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser nul.

Le comité syndical décide à l'unanimité, en l'absence de Monsieur le Président d'approuver le compte administratif du SGBRB.

- 4) Vote du compte de gestion :

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion 2022 dont les chiffres correspondent à ceux des comptes administratifs.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 du SGBRB.

- 5) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement :	Excédent reporté :	4 380,52 €
A l'investissement :	Excédent reporté :	63 692,84 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les affectations de résultats du SGBRB.

- 6) Vote du budget :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2023

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 70 432 €, le montant des dépenses d'investissement égal aux recettes est de 117 082 €

Monsieur le Président demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce budget.

- 7) Point sur l'action en justice contre l'ALCG :

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 20 septembre 2022, le comité syndical lui avait demandé de poursuivre l'action en justice devant le tribunal administratif. Monsieur le Président expose la situation à ce jour ainsi que la conduite à venir.

Monsieur le président propose de poursuivre l'action en justice au tribunal administratif.

L'assemblée lui demande à l'unanimité de poursuivre.

Monsieur le président propose de faire payer un loyer à l'ALCG pour son occupation des locaux jusqu'au départ de l'ALCG.

L'assemblée demande à l'unanimité à M. le président d'engager cette procédure et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

- 8) Questions diverses :

Pas de sujet abordé.

La séance est levée à 10 h 00

Le président du S.G.B.R.B.

